



Réduisez vos dons au Denier de vos impôts

Saviez-vous que lorsque vous **donnez au Denier** vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts** ?

Votre don vous donne droit à une **réduction fiscale de 66%** du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € vous coûte 34 € après réduction fiscale.



Grâce au Denier, l'Église se modernise !

Découvrez le **prélèvement automatique** - pratique ! - pour vos dons.



Je scanne,
je donne !

En 3 clics ou en 1 envoi, le tour est joué, plus besoin d'y penser

Rendez-vous sur donner.catholique78.fr
Dans la rubrique "Mon don", cliquez sur "Je donne chaque mois"
Remplissez le formulaire

ou bien

Remplissez le formulaire **directement sur l'enveloppe**

Bulletin de soutien 2023



- Je fais un don en ligne sur donner.catholique78.fr
- Je fais un don immédiat de :
 - 60 €
 - 100 €
 - 250 €
 - 400 €
 - autre montant _____ €
- Je souscris au **prélèvement automatique**
 - En remplissant les informations au verso que je renvoie dans l'enveloppe T ci-jointe.
 - sur le site www.donner.catholique78.fr

Dans le cadre de la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données, conformément à notre politique de confidentialité. Ces droits peuvent être exercés, par courrier électronique à donateurs@catholique78.fr; par téléphone 01 30 97 67 78 ou par courrier à l'attention du service donateurs. Association diocésaine de Versailles, 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous adresser à notre Délégué à la protection des données à dpoc@catholique78.fr.

De la part de

Monsieur Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal :

Ville : _____

Mon téléphone : _____

Mon e-mail : _____

Mon année de naissance : _____

Ma paroisse : _____

À réception de votre don, un reçu fiscal vous sera envoyé

Je souhaite recevoir une brochure sur les legs.